



megève

RÉVISION DU PLU



DIAGNOSTIC TERRITORIAL SYNTHÈSE

DOCUMENT DE
TRAVAIL

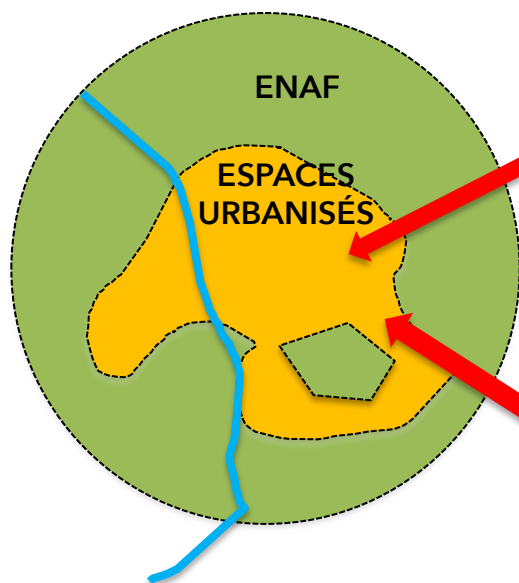
- 1. LA DÉFINITION DES ESPACES URBANISÉS ET DES ENAF**
- 2. LA CONSOMMATION D'ENAF SUR 2011-2021**
- 3. PRINCIPALES TENDANCES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES / LOGEMENTS**
- 4. LE TISSU ÉCONMIQUE LOCAL**
- 5. LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES**
- 6. LES DÉPLACEMENTS**
- 7. LE DIAGNOSTIC AGRICOLE (EN COURS DE FINALISATION POUR FIN FÉVRIER)**
- 8. L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT (VOIR DOCUMENT ANNEXE)**
- 9. LES RÉSEAUX**
- 10. LES PRINCIPAUX ENJEUX TRANSVERSAUX**

PRINCIPES GÉNÉRAUX



- Limiter l'empreinte carbone de l'urbanisation
- Préserver les espaces NAF (-50%) / limiter l'artificialisation

Redéfinir les contours des enveloppes urbaines



Espaces prioritaires de développement urbain pour préserver le potentiel agricole, forestier du territoire, ainsi que les corridors écologiques

Limiter l'artificialisation du sol pour assurer le confort climatique, ainsi que le maintien de la biodiversité en milieu urbain

Vigilances à intégrer :

- Capacité réseaux
- Loi Montagne
- Agriculture
- Risques
- Zones humides
- Dents-creuses importantes, ...

QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE UN ESPACE URBANISÉ ET UN ENAF ?

ÉTAPE 1

ESPACE URBANISÉ	ENAF
<ul style="list-style-type: none"> - Terrain déjà bâti (y compris jardins d'agrément) <u>dans la limite de 2000 m²</u> - Terrains non bâtis, ceinturés de terrains bâtis ou d'équipements et <u>dans la limite de 1000 m²</u> (dents-creuses) - Équipements autres que des bâtiments (terrains de sports, infrastructures routières, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Terrains non bâtis interstitiels, donc ceinturés de terrains bâtis ou d'équipements, <u>>1000m² et <5000m²</u> - Boisements (puits de carbone) - Jardins <u>de plus de 2000 m²</u> - Autres terrains non bâtis, <u>en périphérie des espaces urbanisés</u>



ÉTAPE 2

- Application des vigilances environnementales :
- **Suppression de l'habitat isolé** (groupements bâtis **< 5 bâtis** implantés à moins de 50m les uns des autres)
 - Suppression des abords des bâtiments d'élevage agricoles
 - Suppression des secteurs à risques
 - Suppression des espaces en rupture physique (talus, ripisylve, ...)



+ intégration des espaces soustraits suite à l'application des vigilances environnementales

LA DÉLIMITATION DES ESPACES URBANISÉS 2011



SYNTHÈSE CHIFFRÉE

Synthèse de la consommation d'espace (habitat, hébergement, artisanat, équipement) :

- d'espace agricole : 18,90 ha
- d'espace agricole interstitiel : 5 ha
- d'espace naturel : 1,10 ha

Soit un total d'environ 25 ha d'ENAF consommés sur 2011-2021






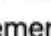

Carte 1

Synthèse de la densification des espaces urbanisés (habitat, hébergement, artisanat, équipement) :

- mobilisation des dents-creuses : 0,53 ha
- mobilisation des terrains déjà bâtis (divisions parcellaires) : 1,15 ha
- mobilisation des terrains déjà bâtis (démolition-reconstruction) : 5 ha

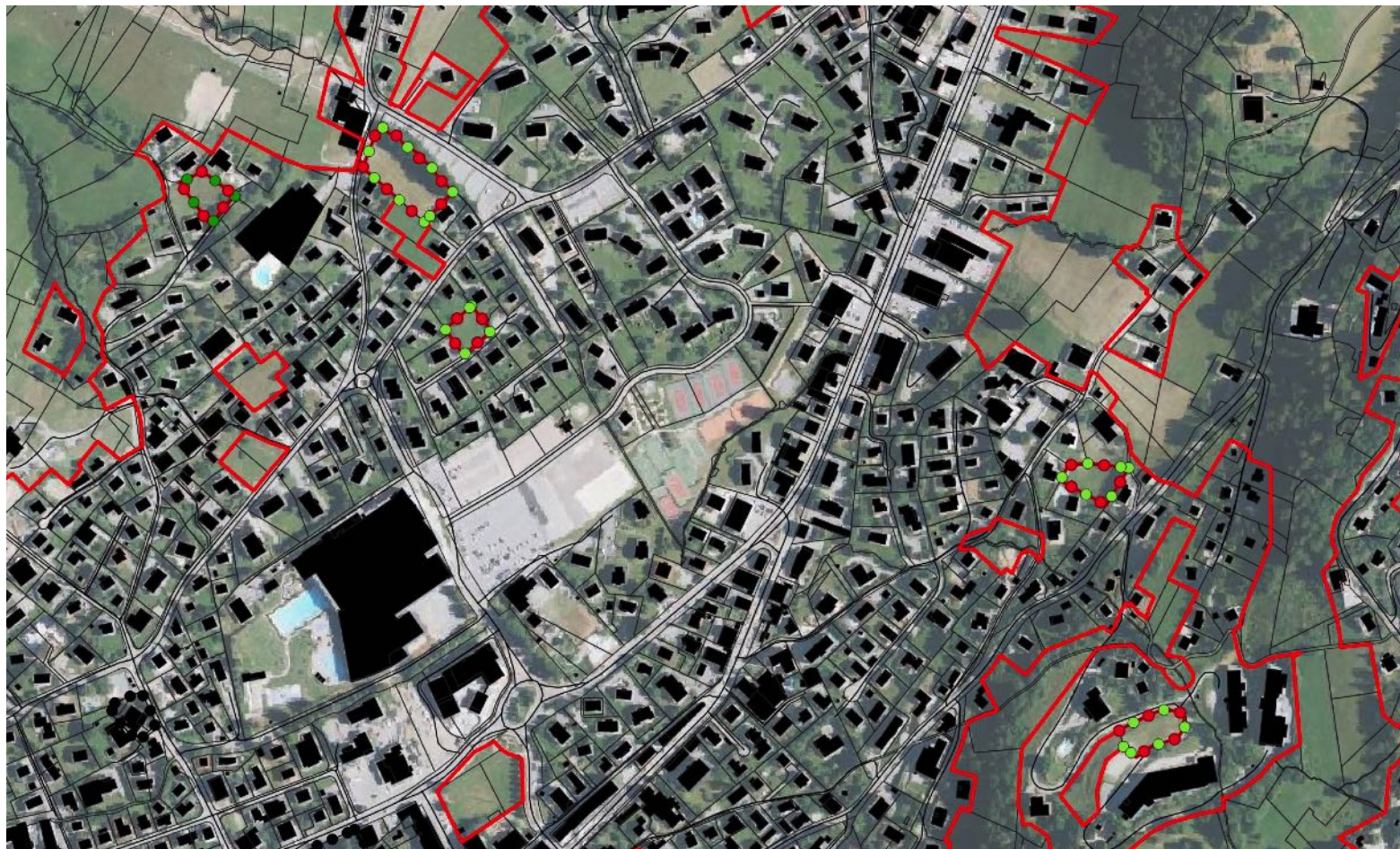
CARTOGRAPHIE GÉNÉRALE (EXTRAITS)

74173_conso_fonciere_2011-2021

-  terrain initialement agricole
-  terrain initialement agricole interstitiel (imbriqué dans les espaces urbanisés)
-  terrain initialement non bâti mais d'une superficie inférieure à 1000 m² (dent-creuse)
-  division parcellaire
-  terrain initialement naturel
-  opération de renouvellement urbain (démolition-reconstruction)
-  74137_espaces_urbanises_2011

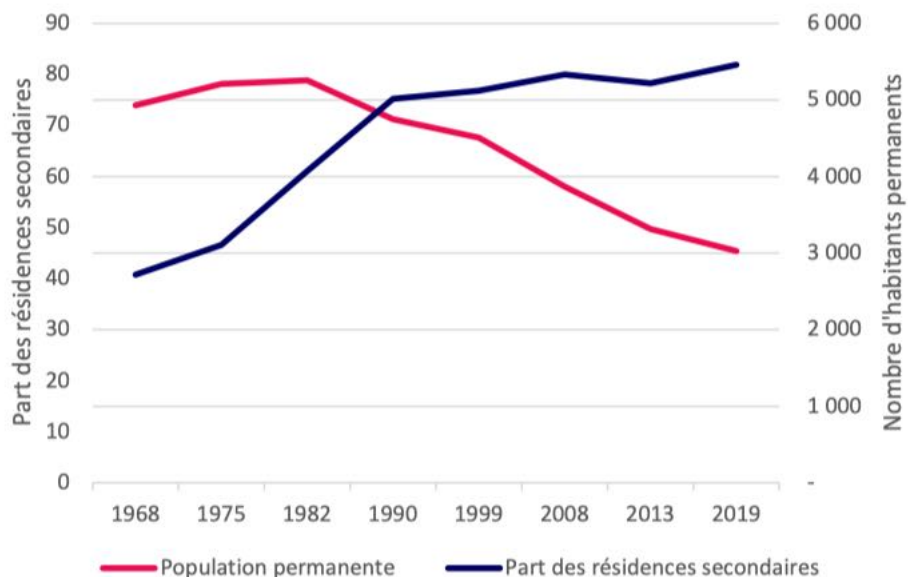


CARTOGRAPHIE GÉNÉRALE (EXTRAITS)

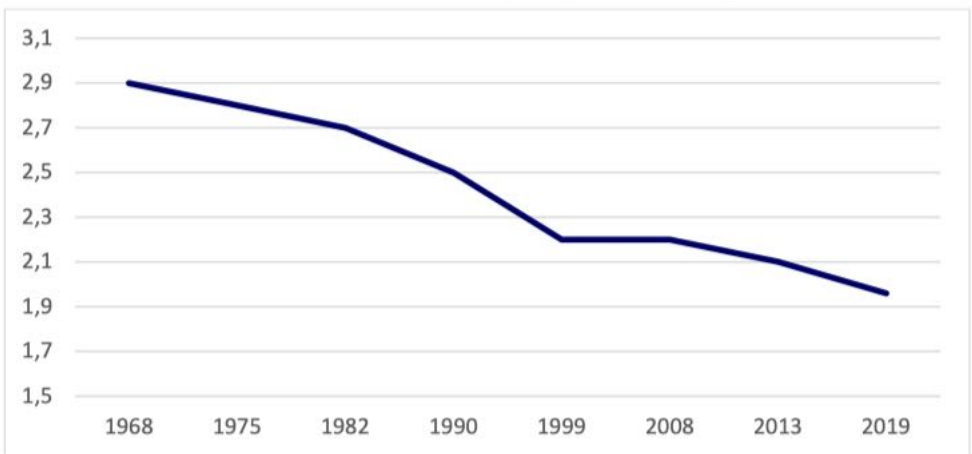


→ Environ 1,30 ha consommés depuis la promulgation de la loi
Climat et résilience (jusque fin 2022)

ENJEU 1 / SOUTIEN À LA POPULATION PERMANENTE



Taille des ménages (1968-2019)

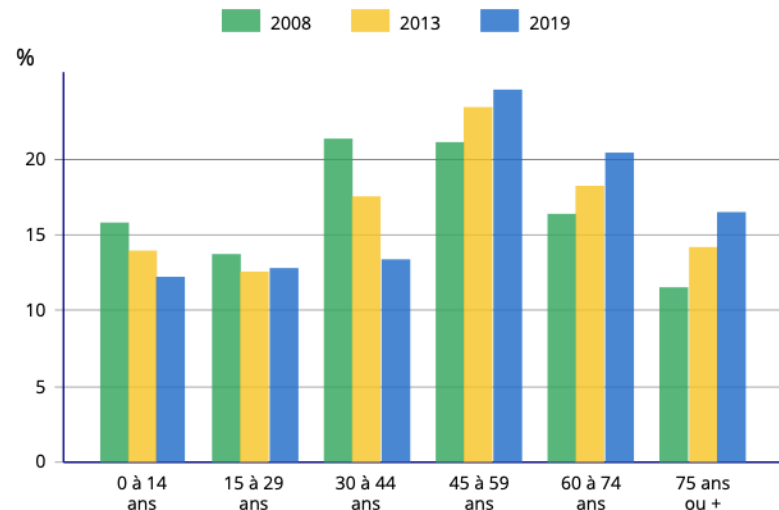


**Un lien fort entre
habiter et travailler à
Megève**

OPPORTUNITÉ :

✓ Une demande potentiellement importante pour habiter sur la commune.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



ENJEU 1 / SOUTIEN À LA POPULATION PERMANENTE

- 163 logements sociaux pour 1506 résidences principales
- La production de logement social a permis d'atténuer la diminution importante de la part des résidences principales dans le parc total de logements

Caractéristiques du parc de résidences principales



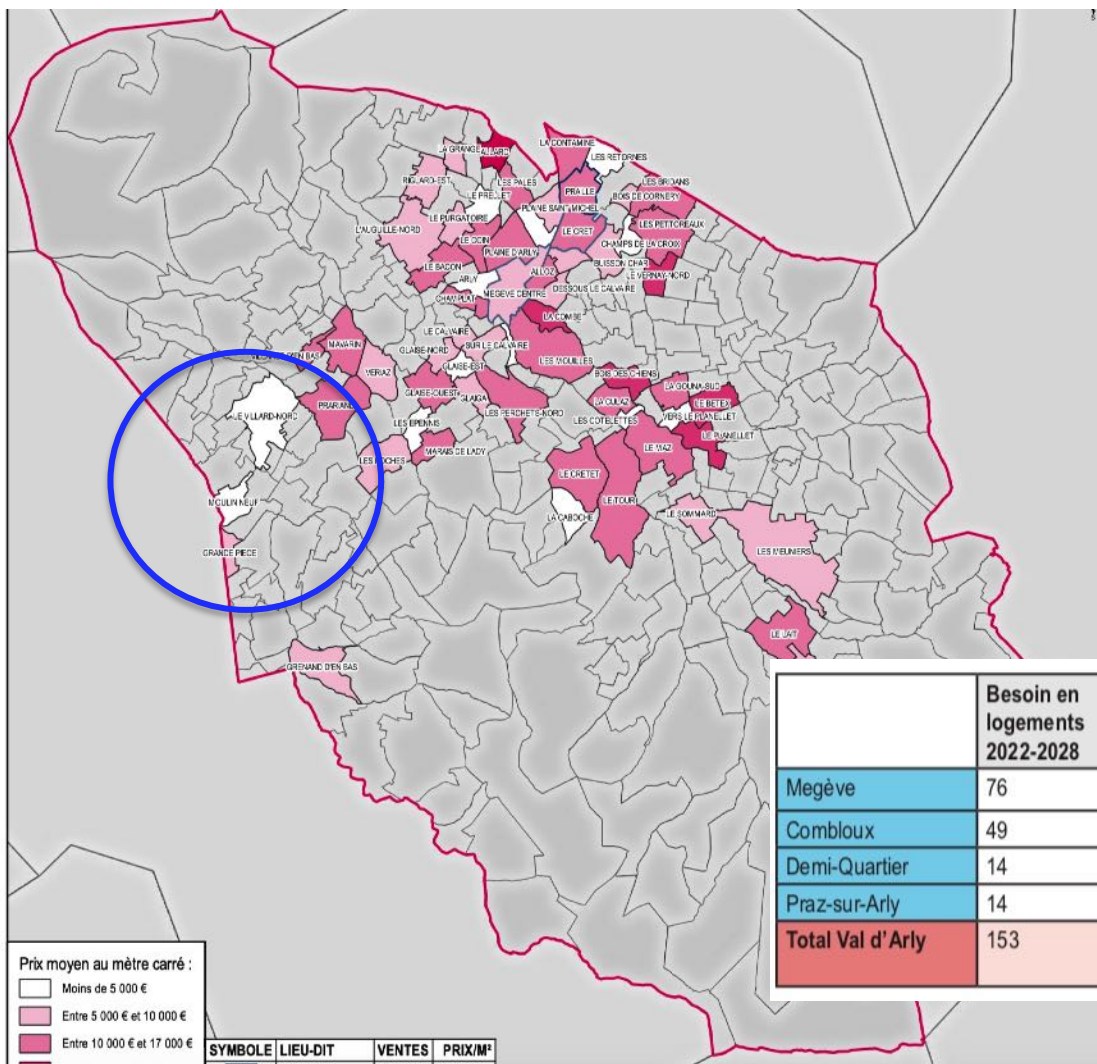
POINTS DE VIGILANCE

- ✗ **Une offre dépendante** des politiques publiques (peu d'offres privées)
- ✗ **Un foncier communal limité**
- ✗ **Des communes « refuge » à proximité (Sallanches, Ugine ?)** pour répondre à la demande de logement des actifs
- ✗ **Une baisse de la taille des ménages** : il faut plus de logements pour loger le même nombre de personnes.
- ✗ **Des logements permanents de petite taille** : un frein pour fixer des familles et ainsi pérenniser les équipements publics.

Le logement : un frein pour fixer les actifs

2 personnes / ménage en 2020

ENJEU 1 / SOUTIEN À LA POPULATION PERMANENTE



Le secteur de Cassioz, bien que moins structuré que les secteurs Rochebrune / Mont d'Arbois, présente la particularité d'être encore largement dédié et encore accessible à l'habitat permanent, ce qui plaide pour son confortement (hors opérations publiques).

Évaluation des besoins (source : PLH 2022-2028) :

	Besoin en logements 2022-2028	Logements aidés à produire		Dont en accession aidée à la propriété		Dont en location aidée		Rappel objectifs PLH1 (LLS)	Rappel nombre LLS agréés PLH1
		%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre		
Megève	76	70 %	53	30 %	16	70 %	37	70	54
Combloux	49	60 %	29	38 %	11	62 %	18	16	0
Demi-Quartier	14	60 %	8	38 %	3	62 %	5	12	7
Praz-sur-Arly	14	60 %	8	38 %	3	62 %	5	29	13
Total Val d'Arly	153	64 %	98	34 %	33	66 %	65	127	74

ENJEU 2 / LA LUTTE CONTRE LA VACANCE DES LOGEMENTS



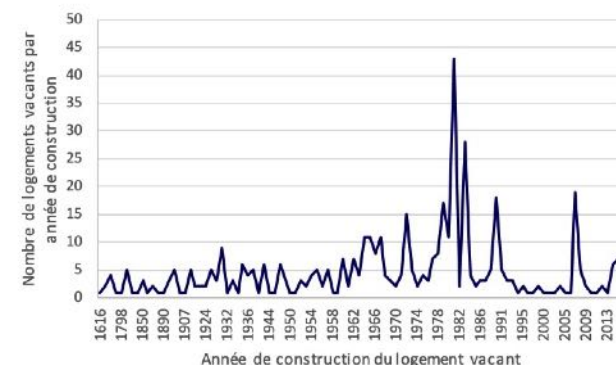
Étude « Observatoire de l'habitat / zoom sur le logement vacant » (2018) est erronée, puisqu'elle part d'une base trop importante de logements vacants : moins de 2% du parc de logements est concerné

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	9 642	100,0	9 378	100,0	9 211	100,0
Résidences principales	1 782	18,5	1 567	16,7	1 506	16,4
Résidences secondaires et logements occasionnels	7 709	80,0	7 347	78,3	7 542	81,9
Logements vacants	151	1,6	464	4,9	163	1,8

2 leviers possibles :

- Soutenir la rénovation (politique publique hors PLU pour réduire l'insalubrité, améliorer le confort et les performances énergétiques)
- Anticiper le renouvellement urbain des terrains bâtis concernés (via une OAP notamment) → **levier possible du PLU**

Epoque de construction des logements vacants en 2018



Source : DGALN - 2018

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI

Population 15-64 ans par type d'activité et la CSP



1 412 actifs (2019)
3 600 emplois (2019)
2,8 % taux de chômage (2019)



■ Actifs ayant un emploi ■ Chômeurs ■ Etudiants ■ Retraités ■ Autres inactifs

→ Chaque jour 2 500 actifs viennent d'autres communes pour travailler sur Megève, alors qu'il n'y a que 300 actifs qui partent travailler sur une autre commune.

→ Hors administration publique, Des emplois largement tournés vers le tourisme, donc très dépendants de la conjoncture, du contexte global ... et du changement climatique

66% des emplois dans le commerce, services

12% d'établissements avec travailleurs non salariés (moniteurs, ...)

20% des emplois dans l'administration publique

Une économie dépendante des actifs extérieurs

LA ZAE DU PRARIAND

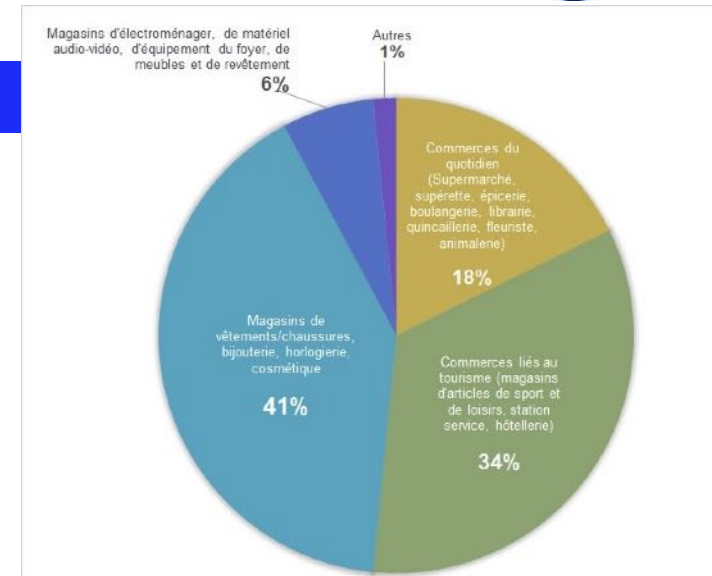
- Environ 50 entreprises artisanales / industrielles, principalement dans le domaine de la construction
- Une quasi-absence de disponibilités foncières
- Quelle demande de la part des entreprises ?



LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

L'APPAREIL COMMERCIAL/SERVICES ...

- Une offre quantitativement suffisante et qualitativement diversifiée.
- Une centralités urbaine bien définie



→ Les 4 fonctions de la centralité urbaine



La fonction économique
Conserver une fonction emploi et de lieu d'échange



La fonction identité
Créer un attachement, un point de repère, une fierté



La fonction habitat
Proposer un habitat adapté aux nouveaux parcours résidentiels



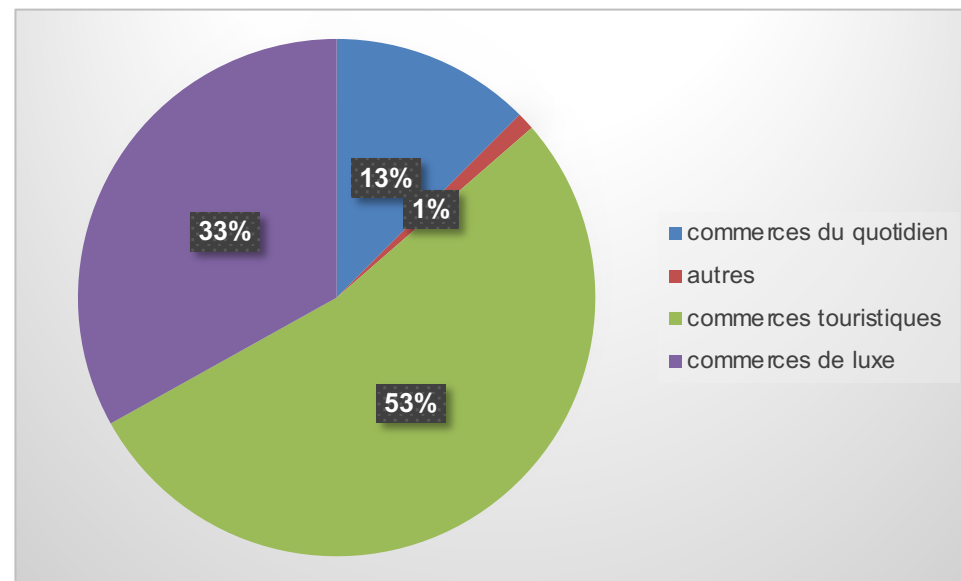
La fonction services
Répondre à des besoins non-marchands d'habitants

... CARACTÉRISTIQUE DES STATIONS DE SPORTS D'HIVER

Une forte part d'activités liées au tourisme (53% des commerces) : magasins de sports, restaurants (environ 80)

Mais une singularité : 33% d'activités hors ski (bijouterie, vêtements, ...)

Le solde correspond aux commerces de proximité, qui restent ouverts hors saisons (avec des horaires adaptés), permettant un dynamisme à l'année



Des marchés en saison hivernale et estivale

POINTS DE VIGILANCE ?

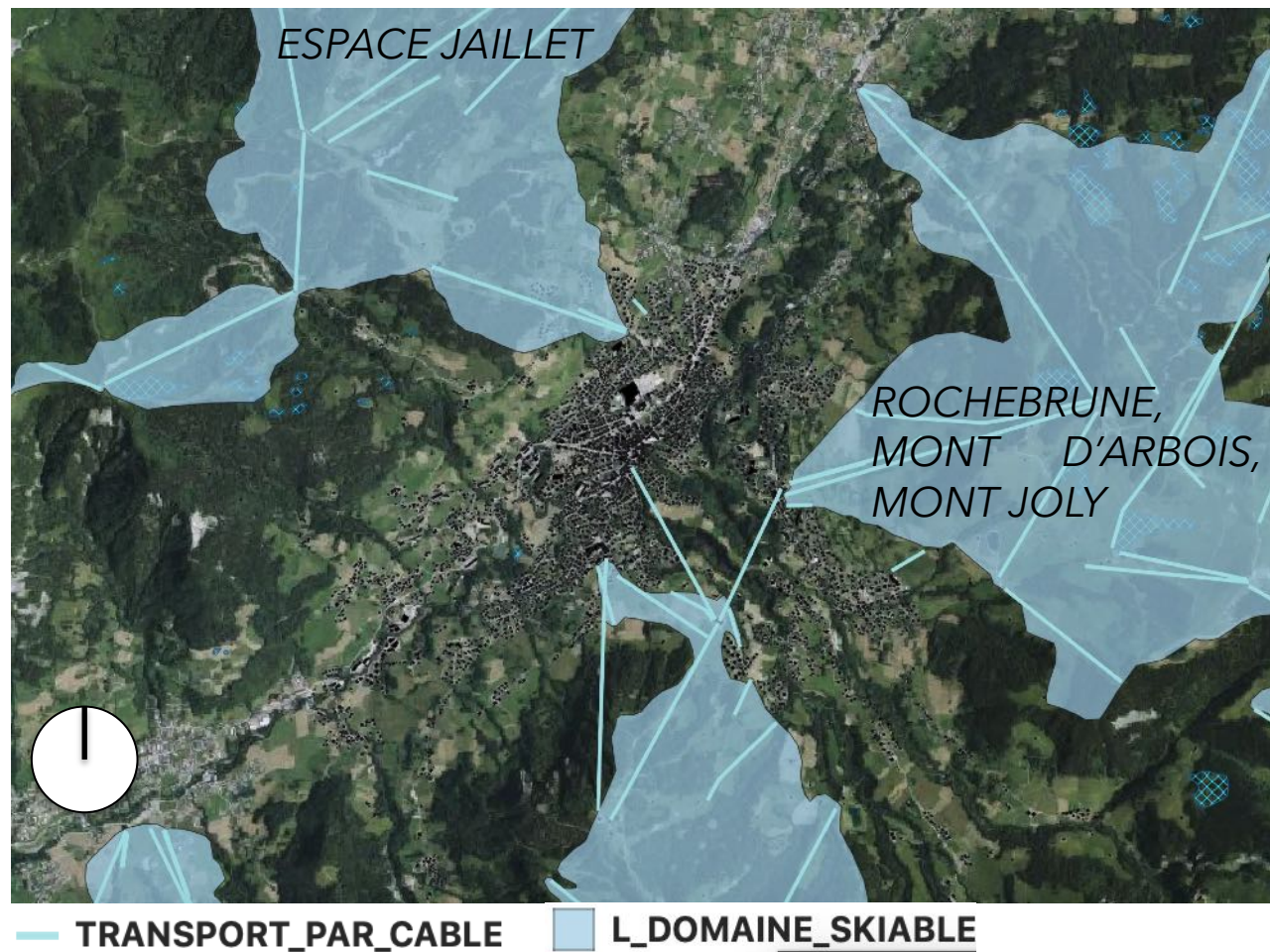
✗ Une diminution des commerces de bouche en faveur des activités tertiaires (banque, ...) ?

✗ Une tendance à la spécialisation sur les enseignes de sports ?

Hors hôtellerie

Une activité commerciale dynamique

LA JONCTION DE DEUX DOMAINES SKIABLES REGROUPÉS DANS ÉVASION MONT BLANC



Les lignes MEG'BUS complètent le dispositif des remontées mécaniques en assurant des liaisons inter-massifs)

Autres produits ski :

- Le domaine nordique
- Les sentiers de raquette

UNE OFFRE TOURISTIQUE PERFORMANTE...

UNE OFFRE APRÈS-SKI / HORS SKI COMPLÈTE ET CONCENTRÉE DANS LE CENTRE-BOURG

Une offre multi-saison

- Palais des Sports
- Centre de congrès

Une offre hivernale

- Une patinoire,
- Des itinéraires de randonnée,
- Altiport,

Une offre estivale

- Des courts de tennis
- Golf du Mont d'Arbois
- Vélo / VTT
- Randonnées

POINTS DE VIGILANCE :

✗ Sécuriser les pratiques de loisirs en zone naturelle (identification des cheminements, ...)



**Veiller à la réversibilité
hiver/été de l'équipement
touristique**



UNE OFFRE TOURISTIQUE PERFORMANTE...

LES SENTIERS PIÉTONS ET DE VTT




-  sentiers_communaux
-  parcours_vtt



UNE STATION IMBRIQUÉE DANS UNE CONCURRENCE INTERNATIONALE

Un marché domestique « mature »

Un positionnement sur les marchés émergents, notamment grâce à une offre hôtelière haut de gamme proposant des services adaptés :

- Marché allemand : gros en volume, mature, mais orienté majoritairement vers les pays germanophones (Autriche, Suisse alémanique, ...)
- Europe du Nord, Benelux, Espagne : marchés en progression, mais une concurrence importante des autres destinations (Autriche, Suisse, Italie).
- Europe de l'Est, pays émergents (Brésil, ...) : marchés émergents présentant une marge de progression importante.

 NATIONALITÉ

 Part FR	 Part étrangers
68,3%	31,7%
68,5%	31,5%
76,5%	23,5%
76,0%	24,0%
58,4%	41,6%
66,8%	33,2%
72,0%	28,0%
71,5%	28,5%
70,5%	29,5%
76,3%	23,7%
66,9%	33,1%
74,2%	25,8%
69,9%	30,1%
71,3%	28,7%
68,0%	32,0%
70,4%	29,6%
72,2%	27,8%
52,1%	47,9%
77,7%	22,3%
70,6%	29,4%

Une station qui se démarque par la renommée de son domaine skiable et ses activités hors ski

Clientèle hiver 2021/2022 :

- 8% de Britanniques
- 70% de Français
- 8% de Suisses



UNE OFFRE TOURISTIQUE PERFORMANTE...

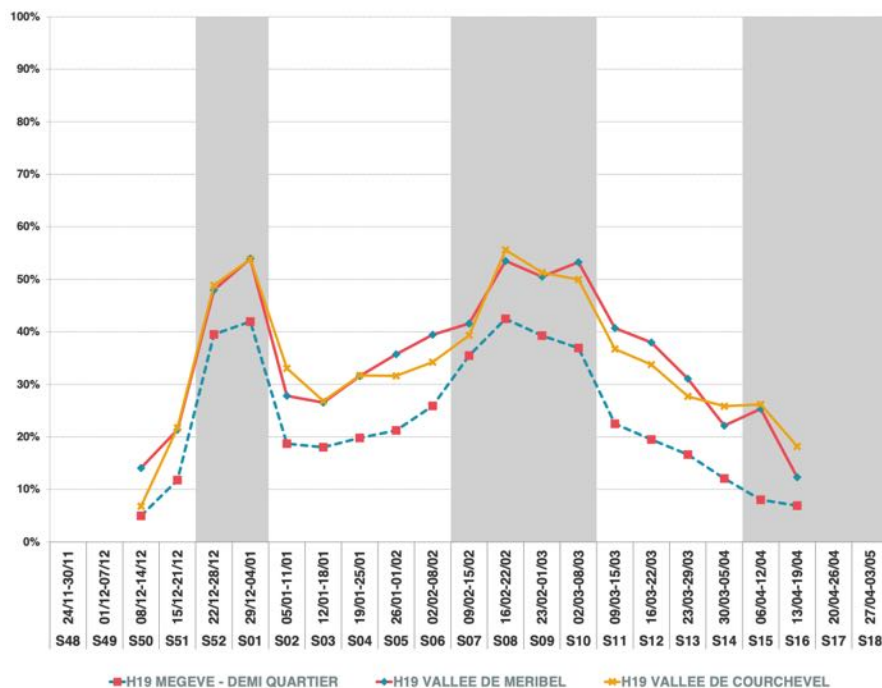
UNE FRÉQUENTATION TOURISTIQUE QUI SE MAINTIEN À UN NIVEAU ÉLEVÉ ...

Pour l'hiver 2019 (dernière saison de référence), la station enregistre 1,16 million nuitées chaudes + tièdes + froides sur l'ensemble de la saison hivernale (1,5 million pour Val d'Isère, 1,6 million pour Courchevel)

→ + 8% de journées/skieurs entre 2020 et 2022 (env. 0,8 million)

MEGEVE - DEMI QUARTIER	VALLEE DE COURCHEVEL	VALLEE DE MERIBEL
37 968	36 604	38 068

TAUX DE REMPLISSAGE



... mais des taux de remplissage relativement faibles

... signe de la présence d'un majorité de résidences secondaires

... POUVANT ENCORE SE RENFORCER?

UNE STATION IMBRIQUÉE DANS UNE CONCURRENCE INTERNATIONALE

Quels leviers pour le marché domestique ?

Les seuls leviers « maitrisables » pour conforter ce marché sont :

- Le renouvellement générationnel pour « former » les skieurs de demain
- La politique tarifaire, compte-tenu que le coût des vacances en sports d'hiver a fortement augmenté ces dernières années.

Quels leviers pour le marché international ?

De manière générale, les autres destinations touristiques (Autriche, Suisse, ...) viennent concurrencer la France sur plusieurs domaines :

- Des parcs de remontées mécaniques souvent plus récents et donc plus optimisés.
- Des activités « après-ski » largement développées

VERS UN TOURISME DIVERSIFIÉ ET PLUS DURABLE

DES LEVIERS À CONFORTER POUR ACCOMPAGNER L'OFFRE DE LOISIRS ESTIVALE

Un boom à l'été 2020 et 2021 : 0,4 millions de nuitées

Leviers identifiés : plus de propriétaires de résidences secondaires présents sur la commune

L'hébergement touristique

- Les hôtels, et PAP qui accueillent la plus grosse part de clientèle
- **Voir offre disponible sur toute la durée estivale ?**

L'offre touristique

- des marchés à s'emparer (thématique micro-aventure, ...)
- Des sentiers de randonnées à rendre plus lisibles (terrains privés)



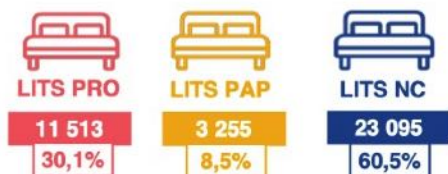
NOMBRE DE NUITÉES

	ÉTÉ 2020	ÉTÉ 2021	N/N-1 (en nb de nuitées)	N/N-1 (en %)
RÉSIDENCES DE TOURISME *	43 858	41 673	-2 185	-5,0%
HOTELS	45 000	71 941	26 941	59,9%
CLUBS, VILLAGES VACANCES & CAMPINGS	12 566	15 968	3 402	27,1%
AGENCES IMMOBILIÈRES *	68 424	74 932	6 508	9,5%
LITS PRO	169 847	204 514	34 666	20,4%
LITS PAP (DE PARTICULIER A PARTICULIER)	28 527	29 708	1 181	4,1%
LITS NON COMMERCIALISÉS	187 825	199 978	12 153	6,5%
TOTAL	386 200	434 200	48 000	12,4%

L'OPTIMISATION DES LITS TOURISTIQUES

RENDEMENT DES 38 000 LITS TOURISTIQUES (HIVER 2022) / MEGEVE + DEMI-QUARTIER

REPARTITION DES LITS STATION



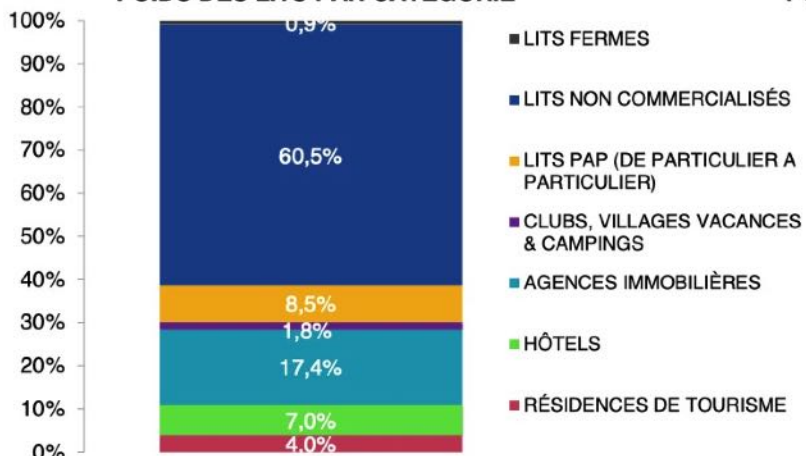
RENDEMENT DES LITS (en nombre de nuitées au lit)



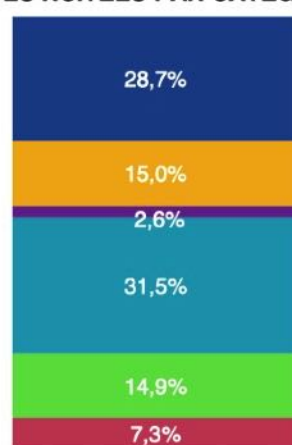
REMPLISSAGE DES LITS (sur le cœur de saison)



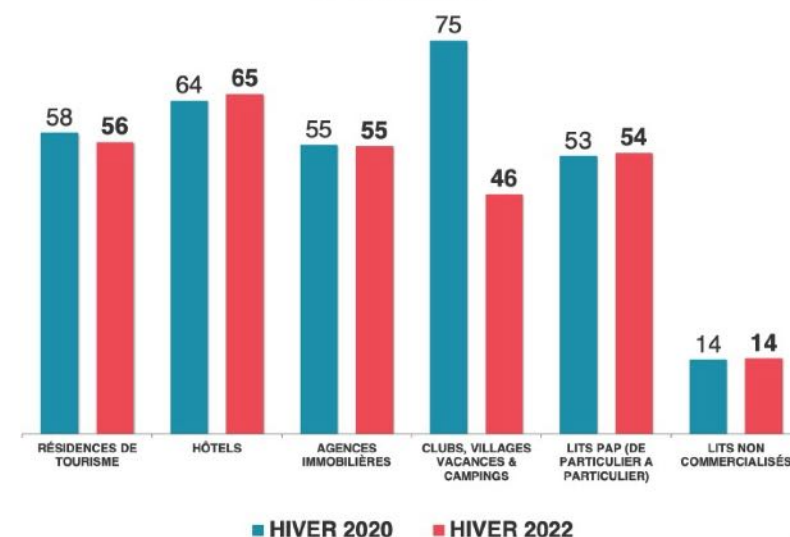
POIDS DES LITS PAR CATEGORIE



POIDS DES NUITÉES PAR CATEGORIE



NUITÉES AU LIT



L'OPTIMISATION DES LITS TOURISTIQUES

L'ÉROSION DES LITS MARCHANDS

Plusieurs phénomènes :

- Modernisation du produit hôtelier (montée en gamme avec augmentation du nombre de m2/lit)
- La transformation des certains hôtels en hébergements pour travailleurs saisonniers
- Changement de destination des RT vers le logement

Comment faciliter la modernisation des lits professionnels et préserver l'attractivité de ce segment du marché ?

- Protéger la destination « hébergement hôtelier touristique »
- Autoriser une part « d'immobilier libre » dans les projets de rénovation hôtelière ?
- Proposer des règles de densité plus forte pour l'hébergement touristique (bonus de hauteur, ...)?

Forte diminution des lits professionnels entre 2009 et 2014

Stagnation des lits professionnels depuis 2014

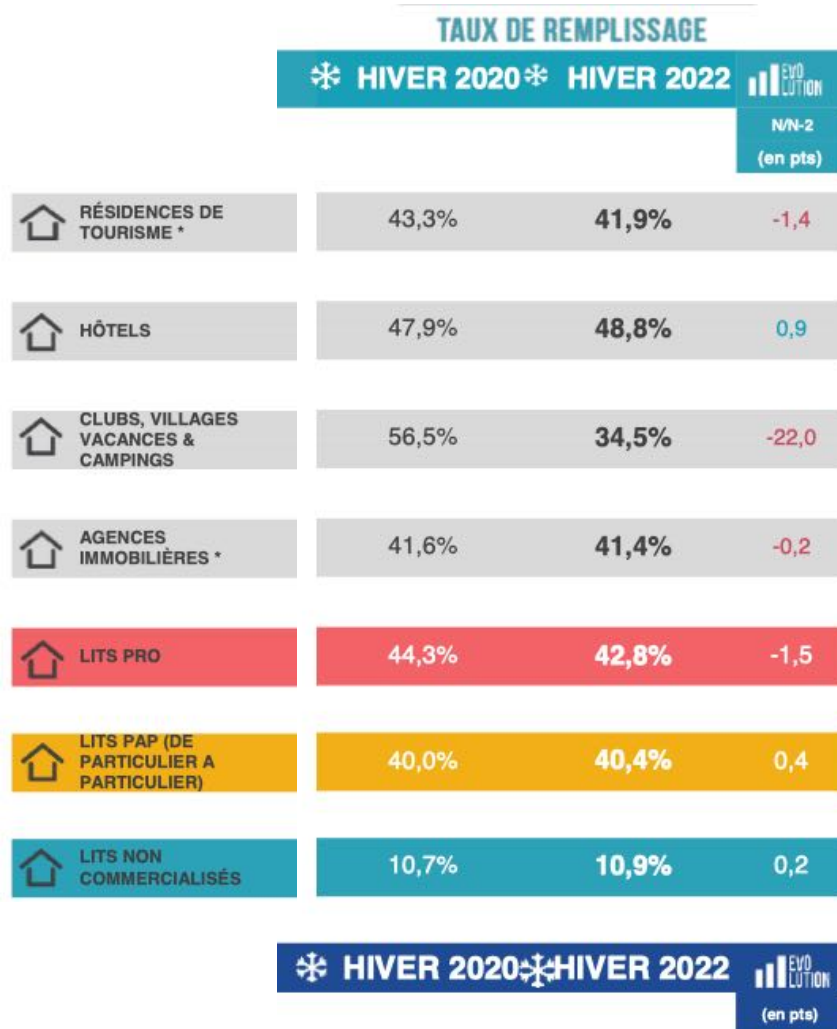
		* HIVER 2020 *		* HIVER 2022 *		EVO LUTION	
						N/N-2	N/N-2
						(en nb lits)	(en %)
🏠	RÉSIDENCES DE TOURISME *	1 607	1 518	-89	-5,5%		
🏠	HÔTELS	2 465	2 672	207	8,4%		
🏠	CLUBS, VILLAGES VACANCES & CAMPINGS	883	670	-213	-24,1%		
🏠	AGENCES IMMOBILIÈRES *	6 676	6 653	-23	-0,3%		
🏠	LITS PRO	11 631	11 513	-118	-1,0%		
🏠	LITS PAP (DE PARTICULIER A PARTICULIER)	3 189	3 255	66	2,1%		
🏠	LITS NON COMMERCIALISÉS	22 709	23 095	386	1,7%		

L'OPTIMISATION DES LITS TOURISTIQUES

UN TAUX DE REMPLISSAGE DES LITS MARCHANDS AVEC DES MARGES DE PROGRESSION

Un taux de remplissage moins élevé des lits marchands comparé aux autres grandes stations

Les hôtels restent le segment le plus profitable à la fréquentation touristique



L'OPTIMISATION DES LITS TOURISTIQUES

DES LITS TOURISTIQUES À MIEUX QUALIFIER

La capacité totale de Megève est relativement stable dans le temps.

Le secteur des lits chauds (marchands), le plus performant, subi le phénomène d'érosion, aujourd'hui compensé par la mise en œuvre de certaines OAP du PLU.

Le nombre de nuitées station reste stable, du fait de la forte croissance de la part des résidences secondaires.

Dans le contexte de la loi Climat et Résilience, pour maintenir un dynamisme commercial positif sur du long terme, il est important de privilégier le maintien des lits existants dans le circuit professionnel. En effet, avec 63% de lits froids en 2022, Megève a une structure de lits qui appelle à la vigilance.

DES HÉBERGEMENTS SAISONNIERS EN SITUATION TENDUE

- Une offre publique en augmentation avec des projets publics intégrant des logements vendus aux socio-professionnels
- Une offre privée portée pour partie par la mobilisation d'anciens hôtels (avec conséquence sur les lits touristiques)

**Une nécessité pour
l'économie locale**

	Saisonniers extérieurs	Dont logés en locatif	Besoins théoriques	Besoins urgents	Projets
Saint-Gervais-Les-Bains	212	175	95	22	0
Combloux	123	123	66	15	0
Les Contamines-Montjoie	112	102	55	13	0
Megève	1 214	878	474	109	120
Praz-sur-Arly	65	53	29	7	0
Val d'Arly	1 402	1 054	569	131	120
Val Montjoie	324	277	150	35	0
CC Pays du Mont-Blanc	1 726	1 331	719	166	120

Source : PLH 2022-2028

Atouts	<ul style="list-style-type: none">• Un vaste domaine skiable, de grande qualité, atout majeur de l'attractivité de la station• Une fréquentation qui reste à un niveau élevé, y compris l'été• Visibilité nationale et international avec des événements et animations, des efforts pour mettre en valeur le cachet de la station (espaces publics, déambulation)
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none">• Une offre en hébergement cantonnée au haut de gamme• Une offre en hébergement majoritairement tournée vers les lits froids et un taux de remplissage relativement « faible » des lits marchands par rapport aux autres grandes stations.
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• Permettre l'amélioration et l'entretien du domaine skiable (remontées mécaniques)• Renforcer les logements saisonniers• Poursuivre le renforcement des activités hors ski• Maintenir le socle de lits hôteliers existants• Permettre la réversibilité des équipements et prendre ainsi en compte le changement climatique

L'ACCESSIBILITÉ EXTERNE

UNE ACCESSIBILITÉ VIA UNE UNIQUE ROUTE (RD1212)

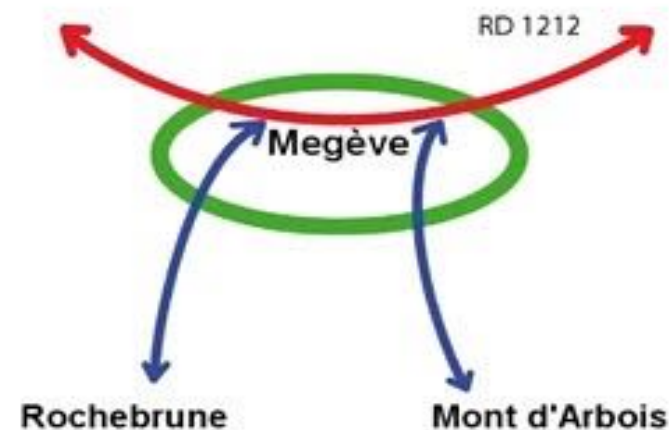
Un axe majeur et fréquenté :

- dessert la commune depuis UGINE et SALLANCHES : permet la connexion entre la Savoie et dans la vallée de l'Arve
- compose l'artère urbaine principale.

Des flux variables selon les saisons mais une fréquentation qui reste forte toute l'année, avec des saturations ponctuelles sur les périodes touristiques.

→ trafic routier sur la RD1212 a été évalué à plus de 14000 véhicules/jour et jusqu'à 18000 véhicules/jour en période hivernale

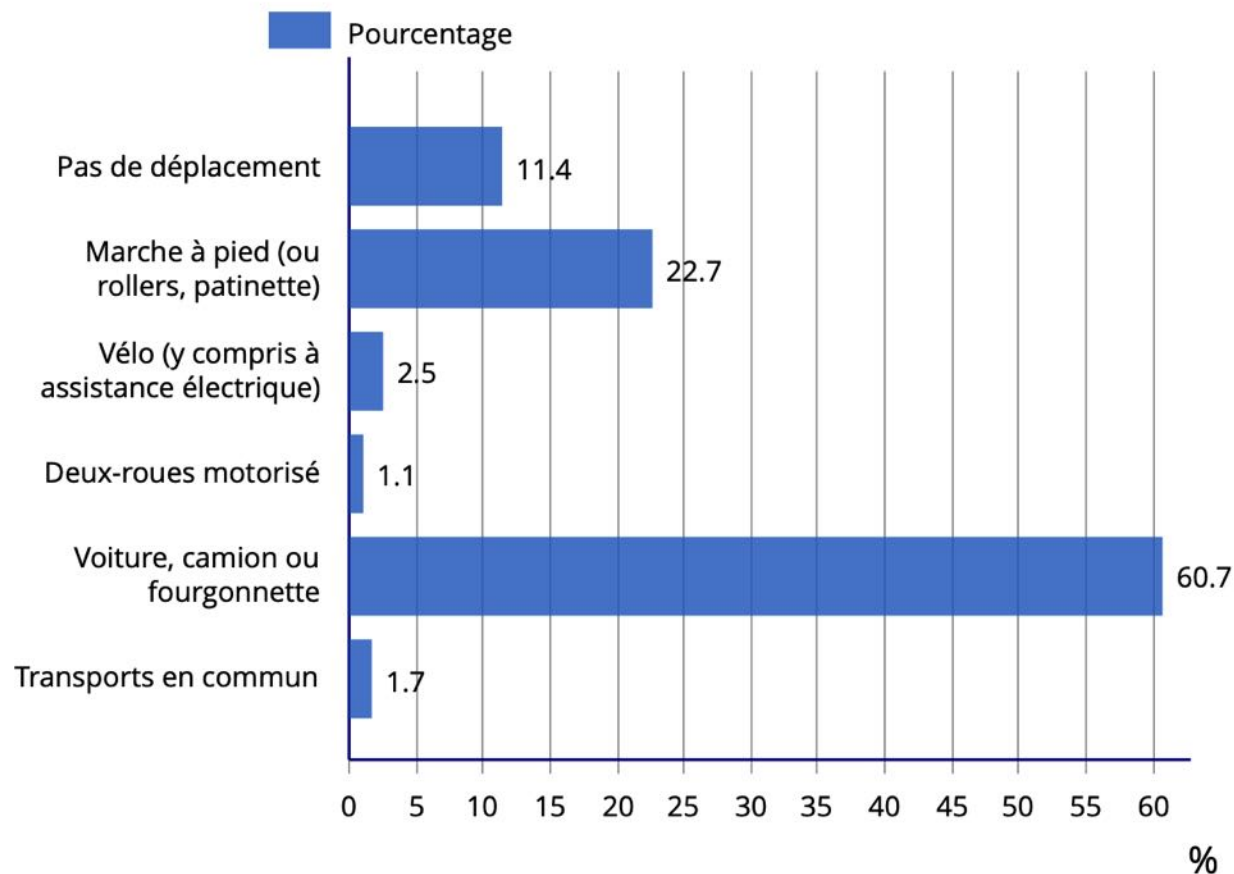
RD1212 : un axe de transit au centre-bourg



DES DÉPLACEMENTS PENDULAIRES IMPORTANTS ET EN VOITURE

La majorité des mouvements pendulaires se font avec les communes de la CCPMB ou de la vallée de l'Arve.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2019



**2 500 actifs / jour
viennent travailler sur
Megève**

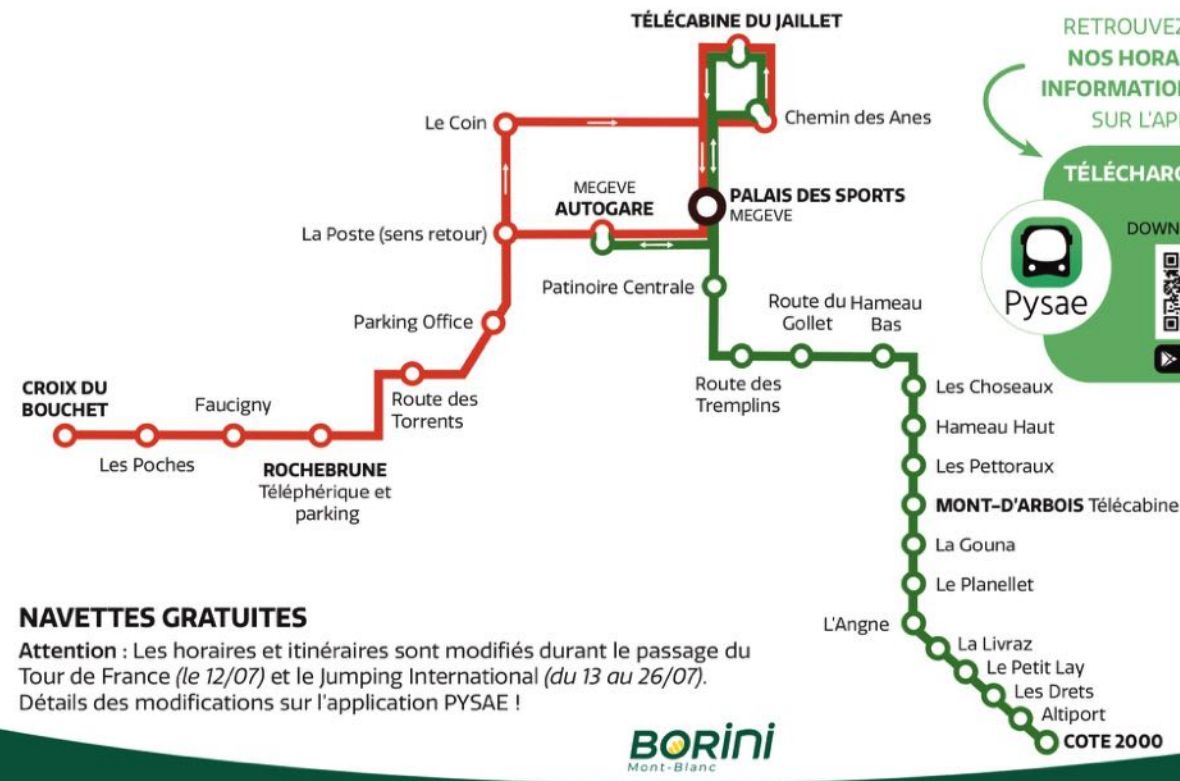
UN FONCTIONNEMENT URBAIN PLUS FLUIDE

L'OFFRE ALTERNATIVE EN TRANSPORTS EN COMMUN

2 lignes régulières, le long de la RD1212 → mais ne permet de pas capter les travailleurs saisonniers

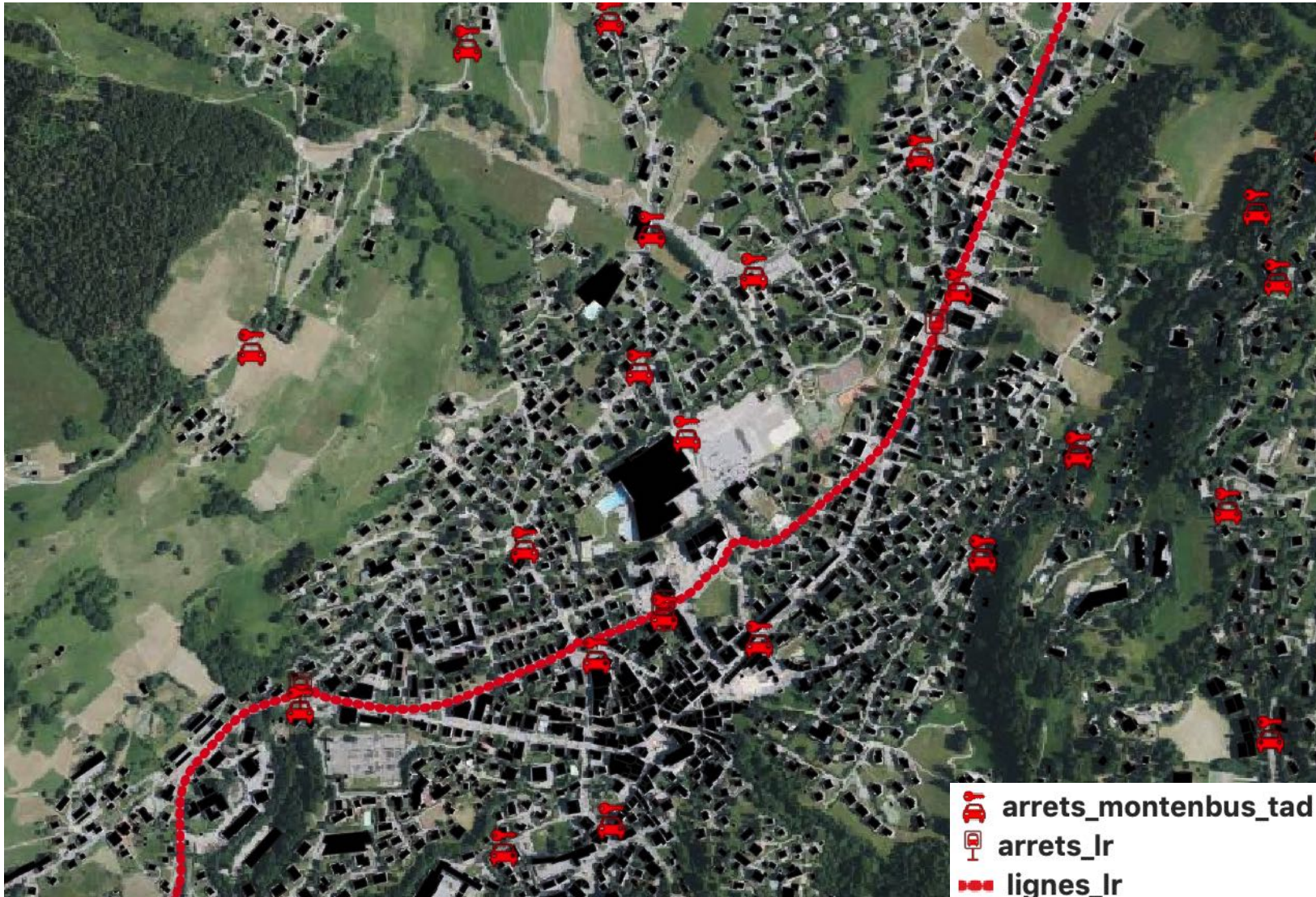
1 système de transport à la demande

+ 2 lignes internes gratuites l'été (de 9H à 19H30 toutes les 40')



UN FONCTIONNEMENT URBAIN PLUS FLUIDE

L'OFFRE ALTERNATIVE EN TRANSPORTS EN COMMUN




UN FONCTIONNEMENT URBAIN PLUS FLUIDE

L'OFFRE ALTERNATIVE EN TRANSPORTS EN COMMUN

+ 2 lignes internes gratuites l'hiver (de 9H à 20H toutes les 20')

2 HORAIRES LIGNE 2

DU 22/12 AU 31/03
HIVER 2018/19




PLAN DE LA LIGNE 2
MONT D'ARBOIS / COTE 2000

Stops: 1 Autagnas, 2 Polignat Courteville, 3 Rue des Tranchées, 4 Rue des Tranchées, 5 Normand, 6 Normand, 7 Normand, 8 Normand, 9 Normand, 10 Normand, 11 Normand, 12 Normand, 13 Normand, 14 Normand, 15 Normand, 16 Normand, 17 COTE 2000, 18 Plateau des Sports, 19 Centre de l'Arme, 20 Administration du hameau.

3 HORAIRES LIGNE 3

DU 22/12 AU 31/03
HIVER 2018/19



PLAN DE LA LIGNE 3
CASSIOZ

Stops: 1 Autagnas, 2 Le Coust, 3 La Mairie, 4 Le Parnais, 5 Terrain de Prandol, 6 Les Combettes, 7 Cassioz, 8 Chataz, 9 Parthenay, 10 Les Vaux, 11 Rue de la Poste, 12 Rue de la Poste, 13 Rue de la Poste, 14 Rue de la Poste, 15 Plateau des Sports.

LIGNE 2
MEGÈVE - MONT-D'ARBOIS - COTE 2000

MEGÈVE	MONT-D'ARBOIS	COTE 2000	MONT-D'ARBOIS	CHATAZ	JAUILLET	ROCHEBRUNE	MEGÈVE
08:40	08:55	09:05	09:15	09:25	09:35	09:45	09:55
09:00	09:15	09:25	09:35	09:45	09:55	10:05	10:15
09:20	09:35	09:45	09:55	10:05	10:15	10:25	10:35
09:40	09:55	10:05	10:15	10:25	10:35	10:45	10:55
10:00	10:15	10:25	10:35	10:45	10:55	11:05	11:15
10:20	10:35	10:45	10:55	11:05	11:15	11:25	11:35
10:40	10:55	11:05	11:15	11:25	11:35	11:45	11:55
11:00	11:15	11:25	11:35	11:45	11:55	12:05	12:15
11:20	11:35	11:45	11:55	12:05	12:15	12:25	12:35
11:40	11:55	12:05	12:15	12:25	12:35	12:45	12:55
12:00	12:15	12:25	12:35	12:45	12:55	13:05	13:15
12:20	12:35	12:45	12:55	13:05	13:15	13:25	13:35
12:40	12:55	13:05	13:15	13:25	13:35	13:45	13:55
13:00	13:15	13:25	13:35	13:45	13:55	14:05	14:15
13:20	13:35	13:45	13:55	14:05	14:15	14:25	14:35
13:40	13:55	14:05	14:15	14:25	14:35	14:45	14:55
14:00	14:15	14:25	14:35	14:45	14:55	15:05	15:15
14:20	14:35	14:45	14:55	15:05	15:15	15:25	15:35
14:40	14:55	15:05	15:15	15:25	15:35	15:45	15:55
15:00	15:15	15:25	15:35	15:45	15:55	16:05	16:15
15:20	15:35	15:45	15:55	16:05	16:15	16:25	16:35
15:40	15:55	16:05	16:15	16:25	16:35	16:45	16:55
16:00	16:15	16:25	16:35	16:45	16:55	17:05	17:15
16:20	16:35	16:45	16:55	17:05	17:15	17:25	17:35
16:40	16:55	17:05	17:15	17:25	17:35	17:45	17:55
17:00	17:15	17:25	17:35	17:45	17:55	18:05	18:15
17:20	17:35	17:45	17:55	18:05	18:15	18:25	18:35
17:40	17:55	18:05	18:15	18:25	18:35	18:45	18:55
18:00	18:15	18:25	18:35	18:45	18:55	19:05	19:15
18:20	18:35	18:45	18:55	19:05	19:15	19:25	19:35
18:40	18:55	19:05	19:15	19:25	19:35	19:45	19:55
19:00	19:15	19:25	19:35	19:45	19:55	20:05	20:15
19:20	19:35	19:45	19:55	20:05	20:15	20:25	20:35

Infos Ligne: Autocars BORINI, 550 route de Plan Moulié - 74001 COMAILLUX, Tél. 04 50 01 18 24, e-mail: borini@borini.com, Bureau MEG-BUS, Tél. 04 50 01 86 60, e-mail: mege@megebus.com, www.mege-bus.com

Flashsez le QR code à l'arrêt pour connaître les horaires en temps réel de votre bus!

LIGNE 3
MEGÈVE - CHATAZ - MEGÈVE - ROCHEBRUNE - JAUILLET

MEGÈVE	CHATAZ	LA POSTE	ROCHEBRUNE	JAUILLET	PAIRES	MEGÈVE
08:30	08:45	08:55	09:00	09:05	09:10	09:15
09:30	09:45	10:00	10:10	10:15	10:20	10:25
10:30	10:45	11:00	11:10	11:15	11:20	11:25
11:30	11:45	12:00	12:10	12:15	12:20	12:25
12:30	12:45	13:00	13:10	13:15	13:20	13:25
13:30	13:45	14:00	14:10	14:15	14:20	14:25
14:30	14:45	15:00	15:10	15:15	15:20	15:25
15:30	15:45	16:00	16:10	16:15	16:20	16:25
16:30	16:45	17:00	17:10	17:15	17:20	17:25
17:30	17:45	18:00	18:10	18:15	18:20	18:25
18:30	18:45	19:00	19:10	19:15	19:20	19:25

Infos Ligne: Autocars BORINI, 550 route de Plan Moulié - 74001 COMAILLUX, Tél. 04 50 01 18 24, e-mail: borini@borini.com, Bureau MEG-BUS, Tél. 04 50 01 86 60, e-mail: mege@megebus.com, www.mege-bus.com

Flashsez le QR code à l'arrêt pour connaître les horaires en temps réel de votre bus!

LE STATIONNEMENT

UNE OFFRE DE STATIONNEMENT BIEN RÉPARTIE

Environ **1 500** places de stationnements voitures

Des espaces de stationnement sont situés au centre de Megève, et deux sont plus éloignés: le parking de la Princesse (900 places), et le parking de la Côte 2000 se situe au niveau de l'altiport (200 places en extérieur).

Environ 100 stationnements



LES MODES ACTIFS

DES CHEMINEMENTS ATTRACTIFS

Une sécurisation en cours des connexions entre le Palais et le centre-bourg

De nombreux chemins et sentiers permettent des parcours piétons/cycles plus directs, notamment sur Rochebrune.

La circulation des piétons et des vélos est sécurisée dans le centre-bourg.



SYNTHÈSE DÉPLACEMENTS

Atouts	<ul style="list-style-type: none">• Un réseau de transport en commun gratuit proposant différents circuits afin de desservir l'ensemble des pôles de la commune• Une offre en stationnement bien répartie et principalement concentrée dans la centralité
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none">• Des déplacements entrants qui ont un impact sur la qualité de vie et le cadre de la station• Une accessibilité dépendante d'un seul axe (RD1212) et tournée vers le VL, avec des problématiques de saturation
Enjeux	<ul style="list-style-type: none">• Maintenir l'offre de transports en commun• Intégrer les projets structurants d'aménagement de voiries en lien avec le développement touristique• Limiter la place de la voiture dans le cœur du bourg et favoriser les modes actifs

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- +/- 97 % des habitations sont raccordées ou raccordables au réseau collectif d'assainissement.
- Le réseau EU est de type mixte et mesure +/- 84 km. Il est constitué de +/- 45 km de conduites unitaires contre +/- 39 km de réseau séparatif. Il existe également des tronçons de réseau privés. Des procédures de rétrocession peuvent être engagées au cas par cas, en fonction de l'intérêt de la commune à récupérer la gestion de ces réseaux privés.
- Le réseau est équipé de 23 déversoirs d'orage (DO) et de 4 postes de refoulement (PR): PR de la Rive, PR de la Rée, PR du Hameau du Planay et PR de la Fruitière.
 - ↳ La commune réalise des curages réguliers de son réseau. La mise en place de l'autosurveillance sur les réseaux a été mise en place dans le courant de l'année 2015. Le système d'autosurveillance comprend l'instrumentation de 9 DO.
- Suite à la réalisation du SDA en 2012-2014 par SAFEGE, un programme de travaux a été élaboré et pourra constituer la feuille de route de la commune pour la gestion de l'assainissement et des eaux pluviales. La commune est dotée d'un schéma pluriannuel d'investissement mettant en place la programmation des travaux à effectuer.
- Les eaux usées collectées sont envoyées pour y être traitées à la station d'épuration intercommunale de la Rosière située à Praz-sur-Arly. Elle est gérée par le SIVU Megève / Praz-sur-Arly et collecte les effluents des deux communes qui compose le SIVU. Cependant, quelques abonnés du secteur des Mourets et des Choseaux, situé sur la commune de Demi-Quartier, sont raccordés à la STEP de la Rosière.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

STEP	RECOIT LES EFFLUENTS DE:	FILIERE DE TRAITEMENT	MISE EN SERVICE	CAPACITE NOMINALE	CHARGE ENTRANTE MAX	MILIEU RECEPTEUR
STEP de la Rosière du SIVU de Megève Praz-sur-Arly située à Praz-sur-Arly	↳ Megève ↳ Praz-sur-Arly + Demi-Quartier (quelques abonnés)	Physico-chimique	2000	45 000 EH	29 617 EH	L'Arly

- STEP soumise à de fortes variations de charges polluantes et hydrauliques du fait de l'existence de réseau de collecte principalement unitaire, et d'une variation saisonnière liée à la fréquentation touristique.
- D'après l'étude diagnostic réalisée en 2012-2014 (SAFEGE), la charge par temps sec et en pointe touristique estivale correspond à ~27 000 EH, et à ~34 000 EH en période de pointe hivernale.
- **Devenir des boues d'épuration:**
 - Les boues produites par la STEP subissent un épaissement, une déshydratation mécanique et un séchage thermique. Elle sont ensuite éliminées par incinération.



LES EAUX PLUVIALES

- **Compétences**

- Réseaux:

- La gestion des eaux pluviales est de la compétence de la commune de Megève.
- Le Conseil Départemental a la gestion des réseaux EP liés à la voirie départementale, en dehors des zones d'agglomération.

- Milieux aquatiques:

- La commune est concernée par le contrat de milieux Arly Doron Chaise porté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly (SMBVA). Ce contrat est signé, pour une durée de 5 ans (2012-2016).
- À compter du 1^{er} janvier 2016, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles attribue au bloc communal une compétence exclusive et obligatoire relative à la **GE**stion des **M**ilieux **A**quatiques et la **P**révention des **I**nondations (**GEMAPI**).

↳ La commune a transféré sa compétence GEMAPI à l'échelon intercommunal (Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc). L'articulation de la compétence est la suivante:

- La Communauté de Communes du Pays du Mont Blanc se substitue aux communes pour la perception de la « taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations »
- La maîtrise d'ouvrage de la compétence GEMAPI et l'animation du contrat de rivières est assuré par le SMBVA (Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly).

LES EAUX PLUVIALES

- **Réseaux d'eaux pluviales :**
 - Le réseau, de type mixte (tronçons unitaires et séparatifs), est relativement développé sur la commune (+/- 36 km réseaux EP et +/- 45 km réseau unitaire). Dans les secteurs les plus densément urbanisés, le transit s'effectue par des conduites enterrées. Sur les autres secteurs, les écoulements s'effectuent par des fossés à ciel ouvert.
 - Il n'existe pas d'ouvrage type bassin de rétention sur la commune.
- **Exutoires :**
 - Les exutoires des réseaux existants sur la commune correspondent au milieu naturel. Les rejets s'effectuent au niveau des cours d'eau, notamment de l'Arly en tant qu'exutoire final.
- **Politique actuelle de gestion des eaux pluviales**
 - Le zonage EP approuvé en 2017 apporte une réglementation en matière d'eaux pluviales. Cette réglementation s'appuie sur:
 - Un règlement des Eaux Pluviales.
 - Une carte « zonage de l'assainissement des Eaux Pluviales » qui indique:
 - L'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales sur le territoire communal, de manière à privilégier la solution d'infiltration par rapport à une solution de rétention étanche avec rejet vers un exutoire (réseau d'eaux pluviales, fossé, cours d'eau, ...).

LES EAUX PLUVIALES

- Les principaux problèmes liés aux E.P. que l'on peut pressentir aujourd'hui sont liés:
- A l'extension de l'urbanisation:
 - De nouvelles constructions peuvent gêner ou modifier les écoulements naturels, se mettant directement en péril ou mettant en péril des constructions proches.
 - De nouvelles constructions ou viabilisations (les voiries, les parkings) créant de très larges surfaces imperméabilisées peuvent augmenter considérablement les débits aval.
- À la sensibilité des milieux récepteurs: Les cours d'eau
 - Ils représentent un patrimoine naturel important de la région.
 - Ils alimentent des captages en eaux potables.
- Ces problématiques devraient conduire à l'intégration systématique de mesures visant à:
 - limiter l'exposition de nouveaux biens aux risques,
 - limiter l'imperméabilisation,
 - favoriser la rétention et/ou l'infiltration des EP,
 - développer les mesures de traitement des EP.

LES EAUX PLUVIALES

- La commune s'étant développée à proximité de cours d'eau, l'enjeu des cours d'eau ne réside pas seulement dans la gestion des risques liés aux crues et aux érosions.
- En effet l'état naturel des cours d'eau (lit mineur, berges, ripisylve, lit majeur) présente de nombreux avantages par rapport à un état artificialisé:
 - Hydraulique: rôle écrêteur qui permet l'amortissement des crues,
 - Ressource en eau: les interactions avec la nappe permettent le soutien des débits d'étiage,
 - Rôle autoépurateur,
 - Intérêts faunistiques et floristiques, paysager...
 - Loisirs.
- Cette problématique devrait conduire à intégrer dans le développement communale (urbanisation, activités...) la préservation des cours d'eau.
- **On distingue quelques points noirs :**
 - Au niveau de la route Nationale (D1212) vers le club des sports: le ruisseau est busé au niveau du club des sports et des débordements se produisent lors d'épisodes pluvieux. Il conviendra de réaliser une étude hydraulique du secteur et de redimensionner le collecteur et les ouvrages sous-dimensionnés.
 - Au niveau de la route du Bouchet: réseau unitaire. Les travaux de mise en séparatif sont réalisés en 2023.

L'EAU POTABLE

- Les ressources susceptibles d'intervenir dans l'alimentation en eau potable de Megève sont toutes situées sur le territoire. Il s'agit de:
 - Le captage de La Radaz,
 - Le captage de Plaine Joux,
 - Le captage du Planay,
 - Le captage de la Grande Fontaine,
 - Les forages de l'Altiport,
 - Le forage de Cassioz,
 - Le captage du Tour,
 - Le captage de Riglard.

- La commune de Megève n'importe pas d'eau extérieure à sa production.

- Les captages du Tour sont utilisés ponctuellement.

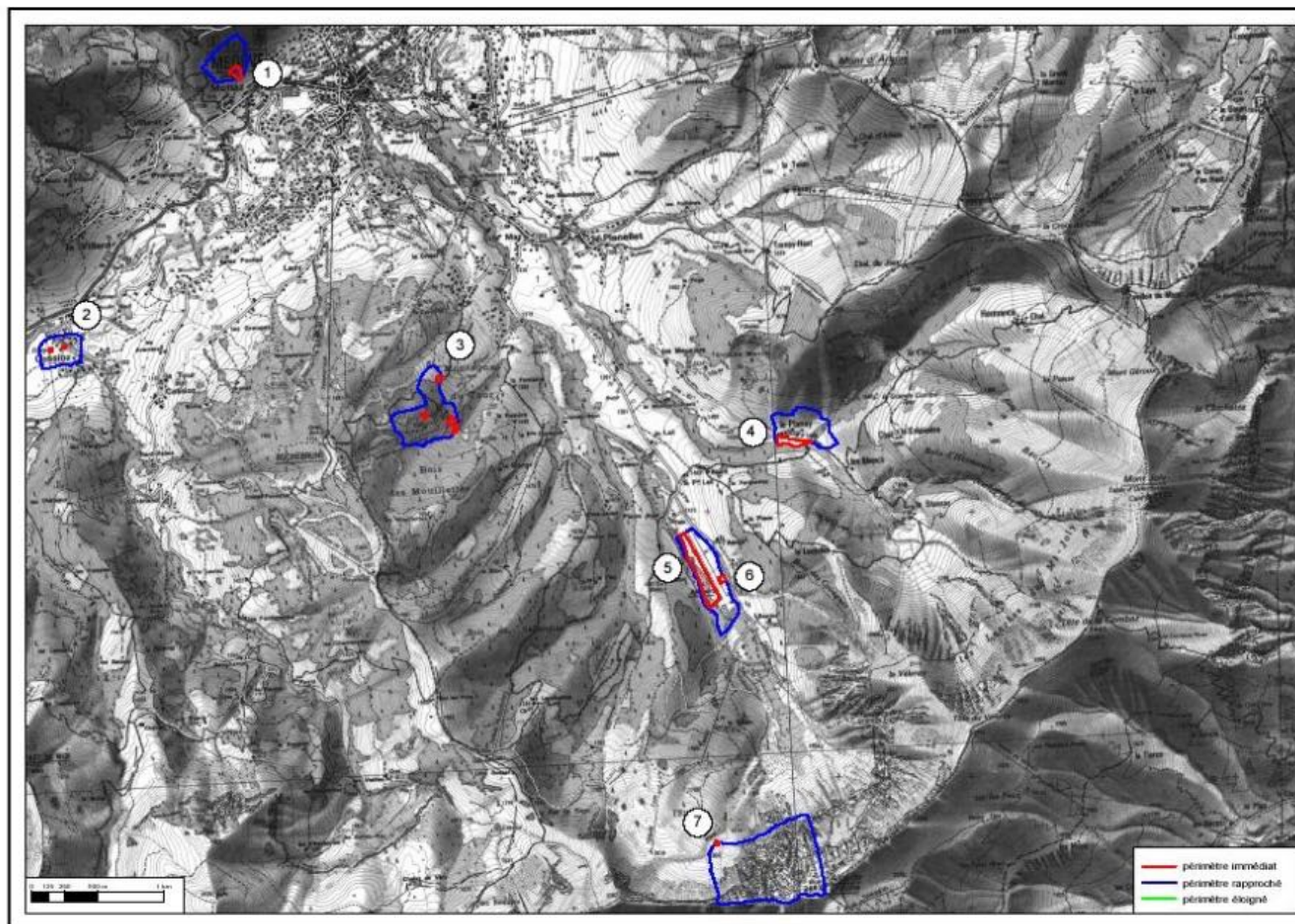
- Les captages de Javen sont utilisés provisoirement pour l'enneigement.

- Il existe des sources privées sur la commune susceptibles d'alimenter en tout ou partie certaines habitations.

LES RÉSEAUX

L'EAU POTABLE

- Localisation des différentes ressources alimentant la commune :



1 : Captage de Grande Fontaine
2 : Forage de Cassioz
3 : Captage du Tour

4 : Captage du Planay
5 : Captage de Plaine Joux

6 : Forage de l'Altiport
7 : Captage de la Radaz

L'EAU POTABLE

- Le réseau d'alimentation en eau potable de la commune est découpé en 2 unités de distribution (UD) non maillées entre elles:
 - L'UD principale qui couvre la majorité du territoire communal et qui est maillé avec la commune de Demi-Quartier,
 - L'UD de Riglard qui correspond à un secteur peu étendu alimenté par une ressource unique : Le captage de Riglard.

Remarque : L'interconnexion entre les réseaux d'eau potable de Megève et Demi-Quartier fonctionne dans un unique sens actuellement. Les clapets en place sur le réseau permettent à la commune de Demi-Quartier de bénéficier de l'eau issue du réseau d'eau potable de Megève en cas de besoin. En revanche, Demi-Quartier ne peut pas alimenter en eau la commune de Megève.

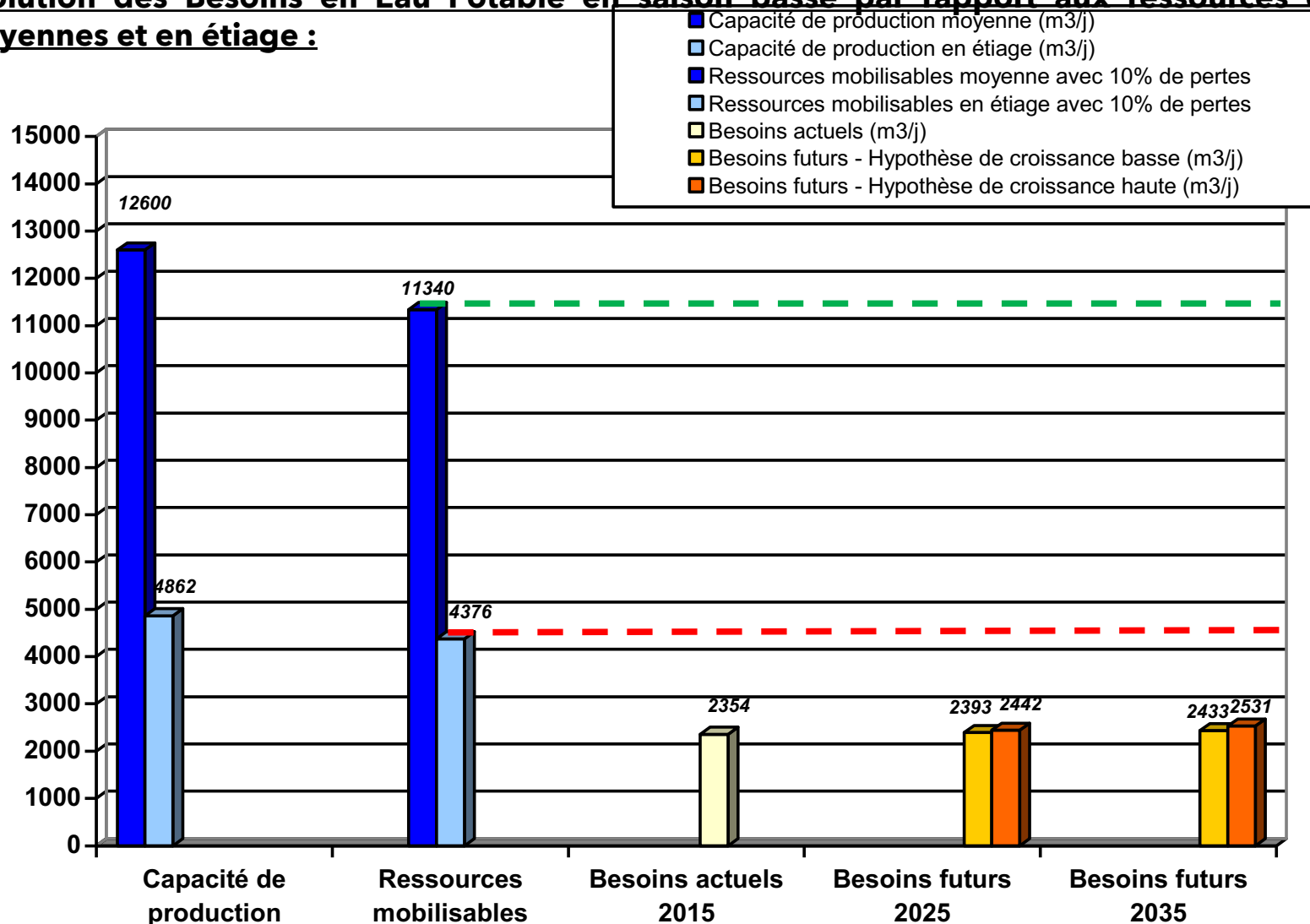
Une réflexion est en cours pour interconnecter par sécurité dans les deux sens les deux réseaux d'eau potable

- Caractéristiques des réseaux :
 - Le réseau d'alimentation en eau potable de la commune est constitué de **87 km de réseau de distribution** environ (hors branchements).
 - La majorité du réseau est constitué de conduites en Fonte ductile. Il existe également des conduites en Polyéthylène, en Fonte grise et quelques tronçons sont encore en acier.
 - Le diamètre du réseau est constitué de DN allant de 40 à 350 mm.
 - La commune procède régulièrement au remplacement des anciennes conduites. En général, de nombreuses canalisations ont été renouvelées et sont renouvelées lors de travaux de voirie ou d'assainissement.
 - Les volumes mis en distribution sont mesurés grâce à un dispositif de télégestion.

LES RÉSEAUX

L'EAU POTABLE

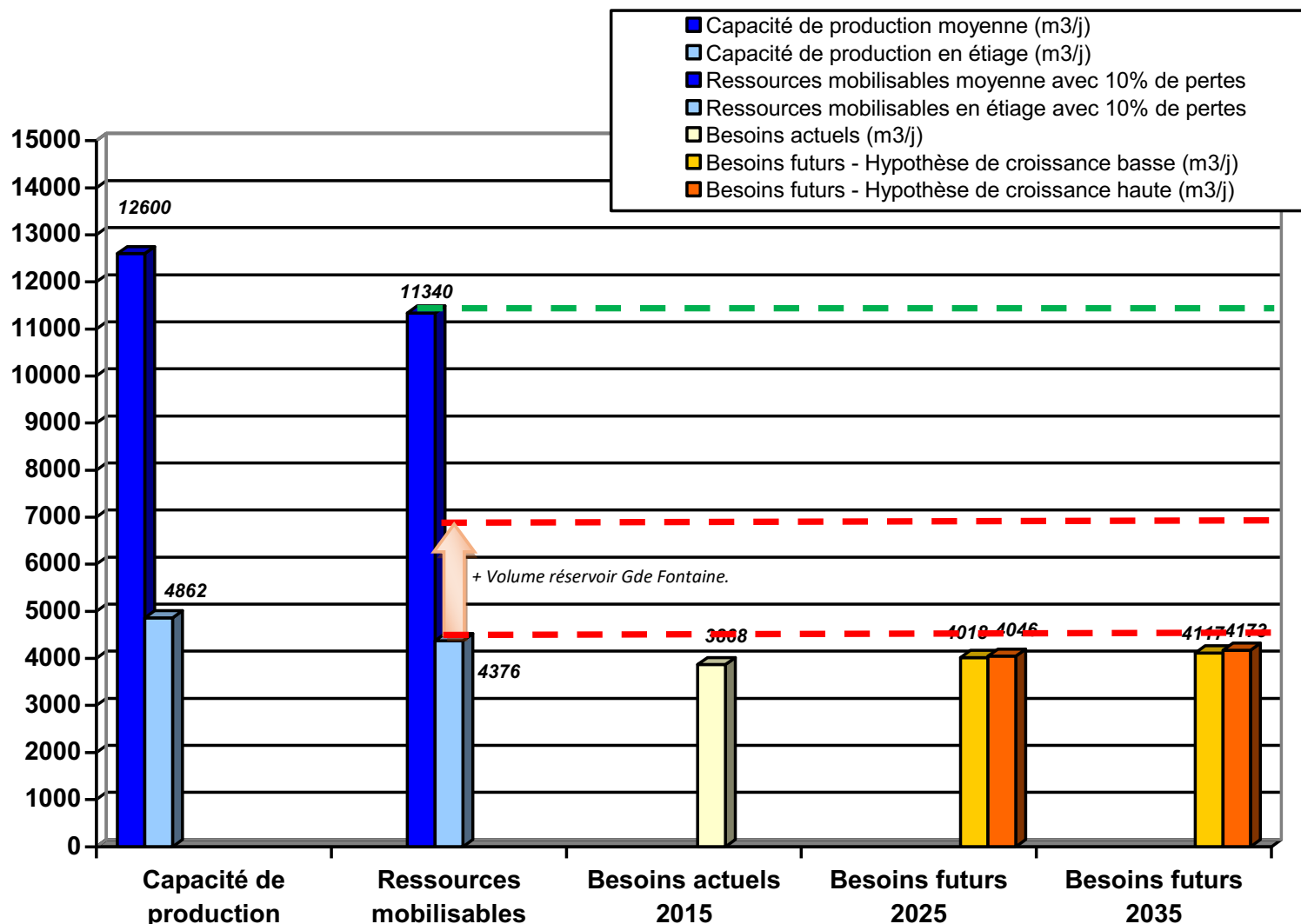
Évolution des Besoins en Eau Potable en saison basse par rapport aux ressources disponibles moyennes et en étiage :



LES RÉSEAUX

L'EAU POTABLE

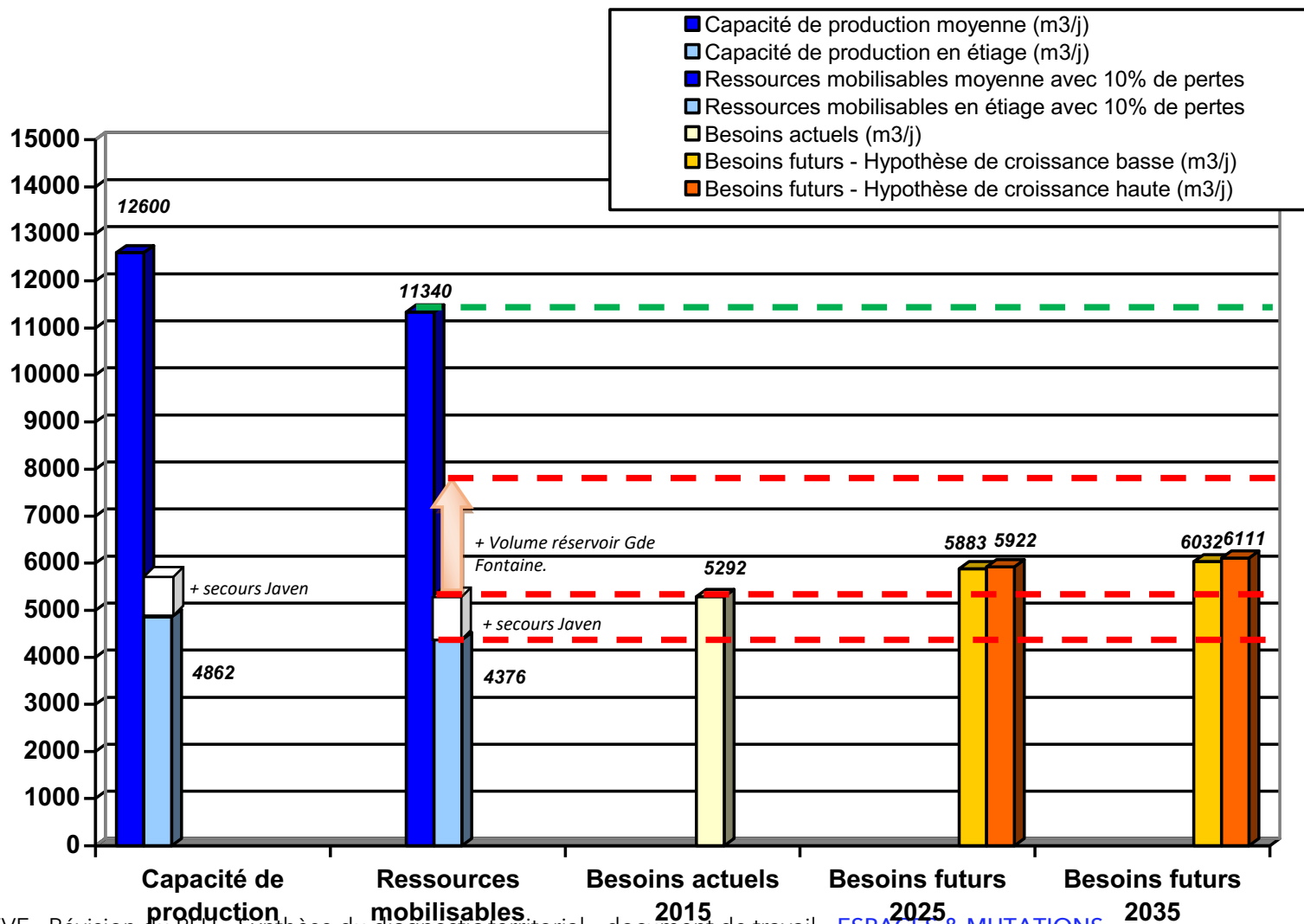
Évolution des Besoins en Eau Potable en saison moyenne par rapport aux ressources disponibles moyennes et en été :



LES RÉSEAUX

L'EAU POTABLE

Évolution des Besoins en Eau Potable en saison haute (ou de pointe touristique) par rapport aux ressources disponibles moyennes et en étiage :



L'EAU POTABLE

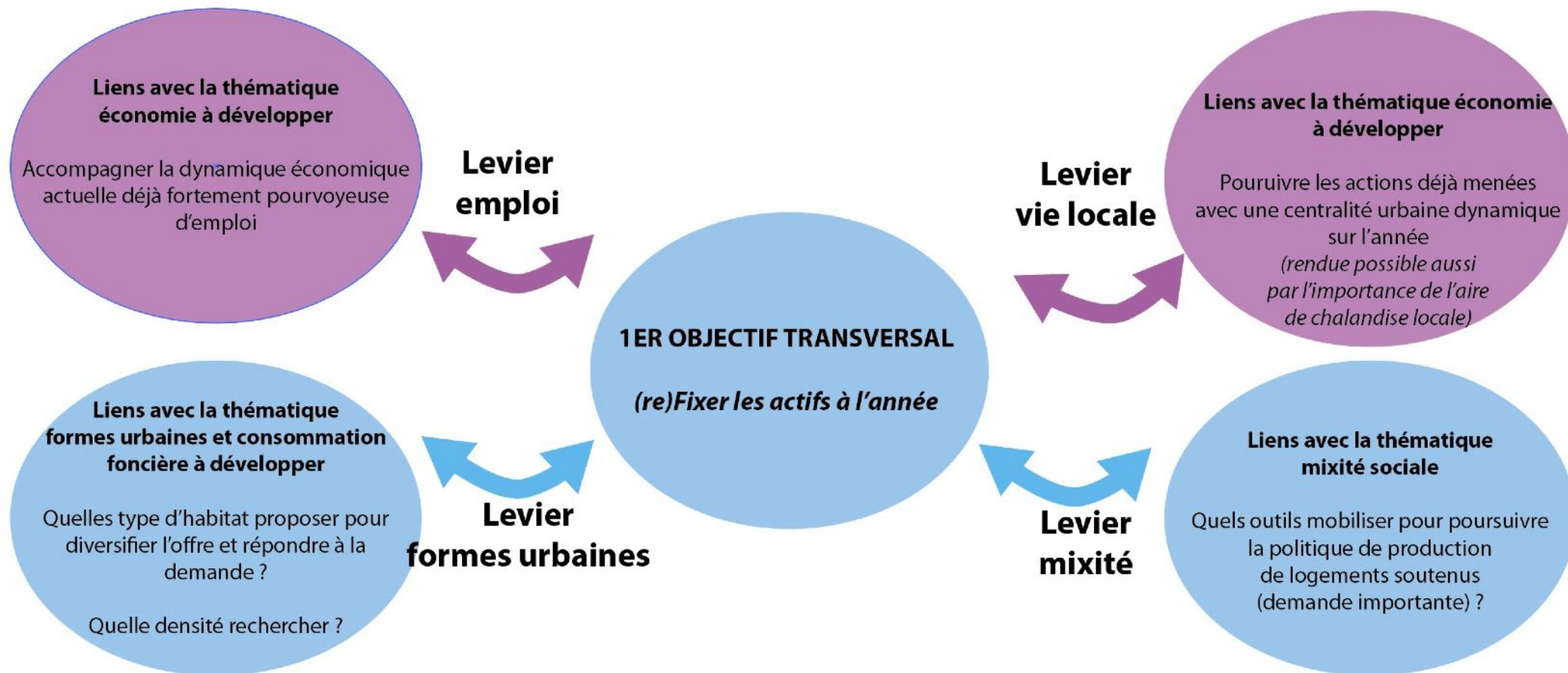
- Les ressources sont suffisantes avec un rendement de 90% pour permettre de subvenir aux besoins en saison basse, en saison moyenne et en pointe actuelles.
- La capacité de stockage existante sur les réservoirs de Grande Fontaine de par le temps de séjour supérieur à 2,5 jours en pointe permet de palier à un éventuel déficit ponctuel en période de pointe (non observé sur la commune dans la réalité depuis 2003 et que la commune de Megève constate que les périodes d'étiage se trouvent décalées par rapport aux saisons de pointe touristique).
- La commune de Megève bénéficie en plus d'un secours via la ressource de Javen qui peut être sollicitée après autorisation de l'ARS.

Dans les années à venir :

- Si l'on estime que le rendement du réseau reste constant au fil des années, les simulations montrent que les ressources disponibles sur la commune couvrent les besoins en saison basse future (2025 - 2035) largement.
- En saison moyenne, les ressources permettront de couvrir les besoins futurs en 2025. En 2035, l'utilisation du volume de stockage existant au niveau du réservoir de Grande Fontaine pourra s'avérer nécessaire en raison d'un léger déficit en étiage, ce qui permettrait de couvrir les besoins en Eau.
- En saison haute, les ressources disponibles couvrent les besoins actuels et futurs (2025) en sollicitant la ressource de Javen en secours et le volume disponible au niveau du réservoir de Grande Fontaine. En 2035, les ressources s'avèreront insuffisantes pour couvrir les besoins de pointe. De plus l'autonomie du réseau va également diminuer avec l'augmentation des besoins et la capacité disponible au niveau des réservoirs de la commune ne pourra plus combler les besoins d'une pointe exceptionnelle éventuelle.
- Il conviendra de réfléchir à une solution pour renforcer la capacité de production à l'horizon 2035, notamment en fonctionnement de pointe.

OBJECTIF N°1 ET ENJEUX TRANSVERSAUX LIÉS

Nota : ces enjeux seront à traduire en phase PADD



OBJECTIF N°2 ET ENJEUX TRANSVERSAUX LIÉS

Nota : ces objectifs seront à confirmer en phase PADD

